



**PROTÉGEZ VOS PROCHES**  
ASSUREZ VOS EMPRUNTS

PRÉVOYANCE | **ARC**  
ASSURANCE EMPRUNTEUR



# AGIPI

## POUR VOUS PROTÉGER AU QUOTIDIEN

AGIPI est votre association pour la retraite, l'épargne, la prévoyance et la santé.

**AGIPI propose un grand nombre de solutions qui répondent aux besoins essentiels de protection :**

- **La famille**
- **L'activité professionnelle**
- **Les emprunts**
- **Le patrimoine**
- **La retraite**

AGIPI a été créée il y a plus de 40 ans par des professionnels de santé, des libéraux, des artisans-commerçants regroupés autour d'un besoin de prévoyance.

Aujourd'hui, plus de 556 000 adhérents lui font confiance.

**AGIPI est partenaire d'AXA depuis sa création. Un partenariat historique et exclusif qui apporte la garantie financière de l'un des plus grands groupes d'assurance au monde.**

**Être adhérent\* à AGIPI, c'est agir ensemble et bénéficier de :**

- **L'équité** : votre tarif est adapté à votre situation et votre dossier est traité selon une charte de qualité.
- **La clarté de l'information** : trois fois par an, l'association publie AGIPI références, qui vous explique et commente les résultats et l'évolution des supports d'investissements et vous détaille les nouveautés sur les contrats, leurs contextes juridique et fiscal. Ce magazine vous fait aussi partager la vie de l'association.
- **La proximité** : pour répondre à toutes vos questions, vous pouvez vous appuyer sur l'expertise des conseillers AXA, des collaborateurs de l'association et du centre de gestion dédié ADIS.
- **L'écoute des adhérents** : les instances de l'association représentent les intérêts et garantissent l'équité de services à tous, que vous soyez ancien ou nouvel adhérent. Par ailleurs, des enquêtes de satisfaction sont régulièrement réalisées pour être à votre écoute et identifier vos besoins.

**AGIPI, c'est aussi :**

- **Un esprit d'innovation** : être adhérent vous donne accès à des contrats qui évoluent régulièrement et intègrent les dernières nouveautés en matière de garanties et de services. Vous disposez d'un espace adhérent personnel et sécurisé en ligne sur *agipi.com* pour consulter vos contrats et suivre l'actualité.
- **Une vie associative dynamique** : vous êtes toujours à la pointe de l'actualité avec un site dédié à la prévoyance (*prevoyance-agipi.com*), la newsletter *agipi.infos*, le magazine *AGIPI références* et le site *laboratoire-agipi.com*. Sur *agipi.com*, dans l'espace zen au travail, vous bénéficiez de conseils pour apprendre à gérer votre stress et développer votre mieux-être au travail. En complément, dans l'espace entrepreneurs, les indépendants et entrepreneurs disposent de services ciblés : une veille réglementaire chaque lundi et des conseils pour améliorer leurs performances sur le web. Vous participez au temps fort de l'association, son assemblée générale annuelle, et prenez part aux décisions importantes. Vous êtes aussi invité aux Rencontres régionales AGIPI partout en France.

### Quelques chiffres au 31.12.2018



**43 ans**  
d'existence



**556 000**  
adhérents



**719 000**  
adhésions



**8**  
contrats  
ARC, CAP (dont CAP Entrepreneur),  
CLEF, CLER, FAR, PAIR,  
Agipi Avenir Enfant, Agipi Santé,



**17,5 MD€**  
d'épargne  
confiée en gestion  
d'assurance-vie  
et retraite

\* Cotisation annuelle à l'association : 15 euros.

# QU'EST CE QU'UNE ASSURANCE EMPRUNTEUR ?

Une assurance emprunteur couvre vos engagements financiers en cas d'aléas de santé (arrêt de travail, invalidité, décès) pour vos prêts personnels et professionnels. Mettez votre famille à l'abri et pérennisez votre activité avec le contrat ARC.

## PERSONNELS ? PROFESSIONNELS ? ASSUREZ TOUS VOS PRÊTS

L'assurance emprunteur ARC est valable pour tout type de prêts, qu'il s'agisse de prêts immobiliers (dont les prêts relais et les prêts à taux 0 %) ou de prêts à la consommation. Le contrat ARC s'adapte à toutes les modalités existantes : mensualités constantes, in fine ou par paliers. Il vous permet de construire votre garantie emprunteur sur mesure en fonction de vos besoins : vous avez le choix entre une garantie couvrant le décès et l'incapacité ou une garantie couvrant le décès et l'invalidité ou encore une garantie couvrant tous ces risques.



### INCAPACITÉ

En cas d'incapacité temporaire de travail (ITT), les indemnités journalières versées par votre régime obligatoire ne couvrent qu'une partie de votre salaire, ce qui peut rendre difficile le paiement des mensualités de votre crédit. Avec l'ARC, elles sont prises en charge le temps de l'arrêt de travail, à hauteur de la quotité assurée, déduction faite du délai de franchise et dans la limite de 3 ans. Les garanties sont forfaitaires et ne dépendent donc pas de votre niveau de revenus. Elles vous couvrent jusqu'à 70 ans.

#### LE PLUS

Les garanties sont maintenues en cas d'incapacité et d'invalidité pour l'assuré au chômage ou n'exerçant plus d'activité professionnelle et n'ayant pas liquidé ses droits à retraite.



### INVALIDITÉ

Le contrat ARC prend en charge partiellement ou totalement les échéances du prêt, en fonction de la nature de l'invalidité et de son degré établi selon le barème des accidents du travail de la Sécurité sociale et le taux d'invalidité professionnelle fixé par expertise.

#### LE PLUS

Pour déterminer le taux d'invalidité, de nombreuses professions bénéficient d'un barème propre à leur activité et plus avantageux que le barème de la Sécurité sociale.



### DÉCÈS

Le contrat ARC assure le remboursement du capital restant dû au jour du décès.

#### LE PLUS

Cette garantie est également valable en cas de perte totale et irréversible d'autonomie (jusqu'à 70 ans).

### 30 ANS !

Depuis sa création, le contrat ARC AGIPI est une référence sur le marché de l'assurance emprunteur. Il continue à évoluer et à proposer de nouveaux services.



Sélection Premium Emprunteurs 2018

### UN CONTRAT MULTI-RÉCOMPENSÉ UNE GARANTIE DE QUALITÉ

En 2018, le contrat ARC a reçu l'Oscar du meilleur contrat d'assurance de prêt immobilier par Gestion de Fortune et a fait partie de la Sélection Premium de l'Assurance des Emprunteurs du site Good Value for Money.

# ASSUREZ VOS PRÊTS AUX MEILLEURES CONDITIONS

Pour tous vos emprunts, en cours ou à venir, vous pouvez souscrire au contrat ARC, quel que soit votre établissement de crédit !

## CHANGEZ VOTRE ASSURANCE DE PRÊT ACTUELLE POUR LE CONTRAT ARC !

**Vous avez la possibilité de faire jouer la concurrence et de changer d'assureur tout au long de votre prêt immobilier. Optez pour le contrat ARC et faites de considérables économies !**



### SOUSCRIVEZ AU CONTRAT ARC EN 20 MINUTES<sup>(3)</sup> !

N'hésitez pas à prendre rendez-vous avec un conseiller AXA. Il vous guidera vers la meilleure solution en fonction de votre situation, de vos impératifs, et facilitera vos démarches.

La souscription est simple et rapide. Elle peut s'effectuer en moins de 20 minutes !



### UN CONTRAT PLUS RESPONSABLE AVEC L'OPTION ÉCO-CITOYENNE

L'option éco-citoyenne vous permet de réduire les frais de dossier si vous choisissez de recevoir vos documents contractuels par voie électronique.

« Moins de papiers = moins de frais de dossier ! »



### UNE GESTION DE PROXIMITÉ

ADIS, le centre de gestion dédié aux contrats AGIPI, basé à Schiltigheim (Bas-Rhin), met ses équipes à votre disposition pour gérer vos contrats et vous apporter la meilleure qualité de service au quotidien.

## Faites d'importantes économies avec le contrat ARC

Sandrine et Laurent sont en couple et ont respectivement 42 et 50 ans. Ils sont cadres, non-fumeurs, et ont contracté un crédit de 428 860 € sur 15 ans<sup>(1)</sup> pour acheter leur maison. Chacun bénéficie d'une couverture décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, invalidité totale, et d'une franchise incapacité de 90 jours.

Après étude, leur conseiller AXA leur annonce qu'en changeant leur assurance de prêt pour le contrat ARC, à garanties égales, ils économisent 17 000 €<sup>(2)</sup> par rapport à leur assurance actuelle.



[1] Taux d'intérêt du crédit : 1,2 % - date d'effet : 30.09.2016.

[2] Pour une reprise au 30.09.2018 - capital restant dû de 396 166 € sur 13 ans.

[3] Dans 85% des cas, souscription en 20 minutes : formalités médicales minimales (5 questions seulement), estimation en ligne et finalisation avec un Conseiller AXA. Le cas échéant, vous pouvez compléter en ligne, de chez vous, les questions médicales complémentaires. Et si besoin nous avons à votre disposition des centres de bilan de santé pour accélérer les examens

# LE CONTRAT ARC S'ADAPTE À TOUS VOS BESOINS

Modulable, reconnu pour la qualité de ses garanties et son large éventail d'options, le contrat ARC répond à vos exigences au meilleur prix.

## GARANTIES INCLUSES LORS DE LA SOUSCRIPTION ET OBLIGATOIRES DANS LE CADRE D'UN PRÊT IMMOBILIER



### GARANTIES DÉCÈS ET PERTE TOTALE ET IRRÉVERSIBLE D'AUTONOMIE

En cas de décès ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA), votre assurance couvre le remboursement de votre emprunt auprès de votre établissement de crédit.

JUSQU'À  
70 ANS

ET/OU  
AU  
CHOIX



### GARANTIE INCAPACITÉ

En cas d'arrêt de travail (incapacité), les mensualités de votre emprunt continuent à être remboursées une fois passé le délai de franchise que vous avez choisi.

JUSQU'À  
70 ANS



### GARANTIE INVALIDITÉ

Votre emprunt continue à être remboursé en fonction de votre degré d'invalidité.



## DES OPTIONS POUR UN CONTRAT SUR MESURE

AGIPI propose des cotisations et prestations adaptées à votre profession (barème spécifique) et des garanties optionnelles comme la prise en charge des affections psychologiques et dorsales sans condition d'hospitalisation...  
Rapprochez-vous de votre conseiller AXA pour découvrir l'ensemble des options.

**LE PLUS** Bénéficiez de réductions sur vos cotisations !

- 30%

- 30 % pour le co-emprunteur si vous vous assurez à deux pour la totalité du prêt et pour les mêmes garanties.

- 25%

- 25 % si vous êtes indépendant : la réduction est accordée dans le cadre de vos prêts professionnels pendant les 3 années qui suivent votre installation.

## Retrouvez-nous sur **agipi.com**

- **Votre espace adhérent**

Cet espace personnel sécurisé vous permet de consulter vos contrats et de bénéficier de services exclusifs.

- **Notre Chatbot Agipito**

Dialoguez avec notre robot qui répondra à vos questions sur la protection sociale.

## Informez-vous avec

- **laboratoire-agipi.com**
- **prevoyance-agipi.com**
- **assurancevie-agipi.com**
- **retraite-agipi.com**

## Suivez-nous sur

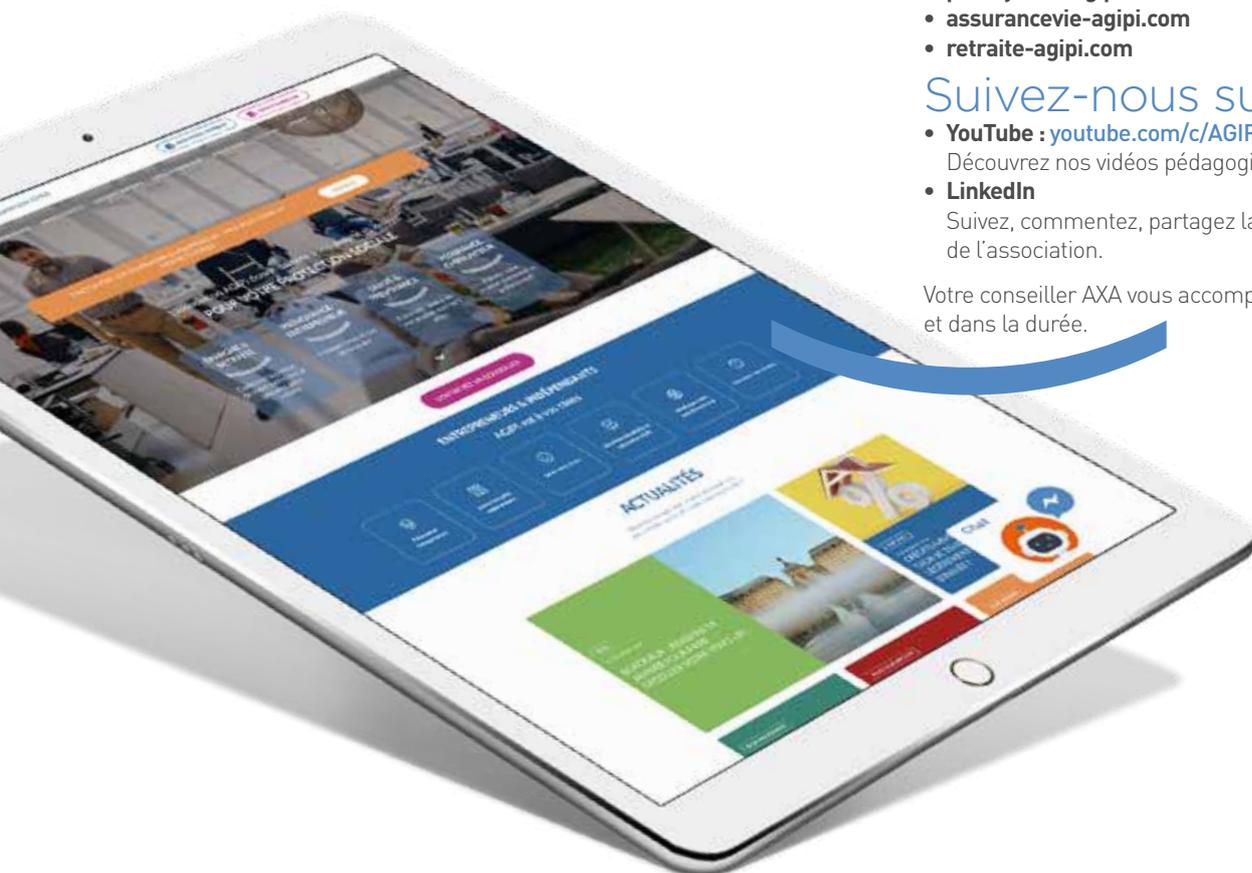
- **YouTube** : [youtube.com/c/AGIPI-la-chaine](https://www.youtube.com/c/AGIPI-la-chaine)

Découvrez nos vidéos pédagogiques.

- **LinkedIn**

Suivez, commentez, partagez la vie et l'actualité de l'association.

Votre conseiller AXA vous accompagne au quotidien et dans la durée.



ARC, assurance relais pour le crédit, est une convention d'assurance de groupe souscrite auprès des sociétés d'assurance AXA France Vie S.A. et AXA Assurances Vie Mutuelle. Les conditions et les modalités de l'ARC figurent dans la notice du contrat. Vous pouvez renoncer à l'adhésion dans un délai de 30 jours calendaires révolus à compter de la conclusion de l'adhésion (signature des conditions particulières d'adhésion).

### Assureur du contrat



#### AXA France Vie

S.A. au capital de 487 725 073,50 €  
310 499 959 RCS Nanterre

#### AXA Assurances Vie Mutuelle

Société d'Assurance Mutuelle sur la vie  
et de capitalisation à cotisations fixes  
Siren 353 457 245

**Sièges sociaux** : 313 Terrasses de l'Arche -  
92727 Nanterre Cedex

Entreprises régies par le Code des assurances

### Centre de gestion des contrats d'assurance AGIPI

# ADIS

#### Siège social

12 avenue Pierre Mendès France -  
CS 10144 - 67312 Schiltigheim Cedex  
Tél. 03 90 23 90 00

Société anonyme de courtage d'assurances  
au capital de 480 000 €  
Filiale d'AXA France Vie

306 843 731 RCS Strasbourg  
ORIAS 07 029 368

### Association souscriptrice du contrat



#### Siège social

12 avenue Pierre Mendès France - CS 10144 -  
67312 Schiltigheim Cedex - Tél. 03 90 23 90 00

#### Bureau parisien

52 rue de la Victoire - 75009 Paris  
Tél. 01 40 08 93 00

Registre des Associations du tribunal  
d'instance de Schiltigheim -  
volume 21 - n° 1049

Siren 307 146 308